



Riec-sur-Bélon

Les pêcheurs plaisanciers reconduisent leur bureau



Le bureau de l'association des pêcheurs plaisanciers Aven Bélon a été reconduit.

PHOTO : OUEST-FRANCE

L'association des pêcheurs plaisanciers Aven Bélon (Appab) a tenu son assemblée générale. À l'ouverture de la séance, l'assemblée a observé une minute de silence en hommage à la disparition de Michel Digue, l'un de ses membres et conseiller municipal, et de Jean Keller, président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP).

Le bilan financier a été commenté par le trésorier Bernard Scavinner. À l'ordre du jour, les activités de l'année passée et les prévisions d'activités pour 2023, dont la Fête de la mer, pro-

grammée le 30 juillet sur le port de Rosbras. Le bureau a été reconduit sans changement, le tiers sortant s'étant représenté et ayant été réélu.

Des questions ont été posées à Sébastien Miossec, maire, ainsi qu'à Camille Florit, délégué portuaire.

Le permis côtier et la pêche au thon rouge ont été évoqués. La pêche du thon rouge est limitée à une prise de 60 kg, ou 2 prises de 30 kg. Trois stations SNSM ont reçu un chèque. La séance a été clôturée par Serge Tallec, président de l'Appab.

